

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 313/2024

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Ensemble des rues communales

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, en date du 29 novembre 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de remplacement de luminaires pour un ensemble de rues situées à Marly,

- **A partir du lundi 09 décembre 2024 et jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux de remplacement de luminaires dans les rues de Marly, la chaussée sera rétrécie à la circulation, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à l'avant du chantier.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 02 décembre 2024
Pour le Maire
le 1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme,
des travaux et de la circulation



Michel LISSMANN